

ed()){var h=a(d);this.activate(b.closest("li"),c),this.activate(h,h.par type: "shown.bs.tab", related Target: e[0]})}}}, c.prototype.activate=function(b, d, e){function(b, d, e)} e").removeClass("active").end().find('[data-toggle="tab"]').attr("aria-expanded", !1) d", 10), h?(b[0].offsetWidth, b.addClass("in")):b.removeClass("fade"), b.parent(".dropd c()}var g=d.find("> .active"),h=e&& [data-toggle="tab"]").attr("aria-expanded" lld.find("> .fade").length);g.length&&h?g.ong ionEnd",f).emulateTransitionEnd fn.tab;a.fn.tab=b,a.fn.tab.Constructor=c onflict=function(){return a.fn. a(document).on("click.bs.tab.data-api" "tab"]',e).on("click.bs.tab.dat function b(b){return this.each(functi this),e=d.data("bs.affix"),f="o ()})}var c=function(b,d){this.opt (},c.DEFAULTS,d),this.\$target= a.proxy(this.checkPosition .l, this.checkPosition());c.VER

# ... CYCLE ...

# DROIT PÉNAL DE L'ENTREPRISE

# MARSEILLE LES 27 MARS, 15 MAI, 5 JUIN ET 3 JUILLET 2020

de 14 H 00 à 17 H 00

ÉCOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

61, boulevard de la Blancarde 13004 Marseille

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



:: CYCLE 4 ATELIERS ::

VALIDATION 3 H/ ATELIER

#### **:::** OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :::

Ce cycle s'adresse aux avocats désireux d'affiner leurs connaissances et de cerner l'actualité en droit pénal de l'entreprise et, plus spécifiquement, en tenant compte des branches spéciales applicables.

Il permettra aussi de se pencher sur le droit des sociétés et sur le droit de la sécurité sociale

#### **:::** VOS INTERVENANTS :::

Me C. ACAR.

Avocat au Barreau de Marseille

Me J. GASBAOUI,

Avocat au Barreau de Paris

NIVEAU 2 : Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière PRÉ-REQUIS :

Disposer des connaissances et de la pratique professionnelle élémentaire

**TYPE DE FORMATION: Présentiel** 

**DURÉE DE LA FORMATION :** 4 demi-journées

4 ateliers de 3 heures

Les 27 mars, 15 mai, 5 juin et 3 juillet 2020

de 14 H 00 à 17 H 00

#### NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :

12h pour la totalité du cycle 3h pour chaque atelier

LIEU DE LA FORMATION :

ÉCOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

61, boulevard de la Blancarde 13004 Marseille

### **PROGRAMME DU CYCLE**

### ::: ATELIER I ::: LE DROIT PÉNAL COMMUN APPLIQUÉ AUX AFFAIRES

vendredi 27 mars 2020 14 H 00 - 17 H 00

Me J. GASBAOUI, Avocat au Barreau de Paris

- Déterminer les infractions liées à la vie des affaires
- La mise en cause des personnes morales
- La mise en cause des personnes physiques
- Les délégations de pouvoir

### **::: ATELIER II :::** LE DROIT PÉNAL SPÉCIAL DES AFFAIRES

vendredi 15 mai 2020 14 H 00 - 17 H 00

Me J. GASBAOUI, Avocat au Barreau de Paris

- Les sociétés in bonis
- Les société en difficulté

#### ::: ATELIER III ::: LES SANCTIONS EN DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

vendredi 5 juin 2020 14 H 00 - 17 H 00

Me J. GASBAOUI, Avocat au Barreau de Paros

- Connaître les sanctions
- Les peines complémentaires
- Les intérêts civils
- Les confiscations et saisies pénales
- L'apparition de la convention judiciaire d'intérêt public

#### ::: ATELIER IV ::: LE DROIT PÉNAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

vendredi 3 juillet 2020 14 H 00 - 17 H 00

Me C. ACAR.

Avocat au Barreau de Marseille

- Le travail dissimulé
- Le prêt de main d'oeuvre illicite
- Le recours au faux détachement
- Les infractions relatives aux AT/MP

```
r({type:"shown.bs.tab",relatedTarget:e[0]})})}}},c.prototype.activat
active").removeClass("active").end().find('[data-toggle="tab"]').attr("aria-expanded",!1)
manded", [0), h?(b[0].offsetWidth, b.addClass("in")):b.removeClass("fade"), b.parent(".dropdo
ind('[data-toggle="tab"]').attr("aria-expanded",
                                                 c()}var g=d.find("> .active"),h=e&&
|!!d.find("> .fade").length);g.length&&h?g.one
                                                   tionEnd",f).emulateTransitionEnd
d=a.fn.tab;a.fn.tab=b,a.fn.tab.Constructor=0
                                                     onflict=function(){return a.fn.
"));a(document).on("click.bs.tab.data-api",
                                                     "tab"]',e).on("click.bs.tab.data
rict";function b(b){return this.each(functi
                                                    this),e=d.data("bs.affix"),f="ob.
({},c.DEFAULTS,d),this.$target=a
  b&&e[b]()})}var c=function(b,d){this.opti
 my(this.checkPosition,this)).on("click.bs.affix.data-api",a.proxy(this.checkPosition
   .pinnedOffset=null,this.checkPosition()};c.VERSION="3.3.7",c.RESET="affix affix-ton
```

#### ::: TARIFS ET PRISE EN CHARGE :::

	TARIF	CREDIT D'IMPÔT*	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
POUR LE CYCLE - 12 H	200 €	121.80€	Moins de 80 €
POUR UN ATELIER - 3 H	60 €	30,45€	Moins de 30 €

FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

Plus d'informations ICI

#### **::: FAITES FINANCER VOTRE FORMATION!:::**

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL: www.fiflp.fr, OPCA-PL: www.opcapl.com

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**. Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

#### ::: INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE! :::

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat ICI

Date limite d'inscription : 8 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents » Tuto de téléchargement ICI

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription

Par courrier à l'adresse suivante :

EDASE – ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST Service Inscription Formation Continue 61, boulevard de la Blancarde 13004 Marseille

Attention : Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en salle de formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site ICI

<sup>\*\*</sup> Tarif heure de SMIC au 1er janvier 2020 : 10,15 €



## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

::: CYCLE :::

# DROIT PÉNAL DE L'ENTREPRISE

MARSEILLE | Les 27 mars, 15 mai, 5 juin et 3 juillet 2020

Nom:	Prénom:		
Date de naissance :	Lieu de naissance :		
Département de naissance :			
Avocat au Barreau de :			
Date de prestation de serment :			
Adresse:			
·			
·			
::: CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À			
□ Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine □ Droit du dommage corporel □ Droit des assurances □ Droit immobilier □ Droit rural □ Droit du travail □ Droit de la sécurité sociale et de la pro tection sociale □ Droit pénal □ Déontologie □ Vie professionnelle	□ Droit commercial, des affaires et de la concurrence □ Droit des sociétés □ Droit des associations et des fondations □ Droit bancaire et boursier □ Droit du crédit et de la consommation □ Droit de la fiducie □ Droit des garanties, des suretés et des mesures d'exécution □ Droit fiscal et douanier □ Droit des transports □ Droit public	□ Droit de l'international et de l'Union européenne □ Droit des étrangers et de la nationalité □ Droit de la santé □ Droit de l'environnement □ Droit des nouvelles technologies, l'informatique et de la communication □ Droit de la propriété intellectuelle □ Procédure civile □ MARD / Médiation □ Droit de l'arbitrage □ Droit du sport	
::: JE M'INSCRIS À :::			
ATELIER I Le droit commercial et la prévention du risque dans l'entreprise 27/03/2020	■ ATELIER II  Les infractions fiscales et comptables 15/05/2020	ATELIER III Les sanctions en droit pénal des affaires 05/06/2020	
ATELIER IV  Le droit pénal de la sécurité sociale 03/07/2020	☐ CYCLE COMPLET		
::: TARIFS ::: POUR UN ATELIER · 3 HEURES : 60 €	POUR LE CYCLE COMPLET · 12 HEUR	RES : 200 €	

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante : 61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en salle de formation sans règlement effectué Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site.



POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

 $Tel: 04\ 91\ 54\ 43\ 63\ -\ Fax: 04\ 91\ 33\ 43\ 42\ -\ E-mail: inscription fc@edase.fr$